



MINISTÈRE D'ÉTAT À L'ÉNERGIE
DIRECTION GÉNÉRALE PROJET FOMI



**ATELIER NATIONAL DE RESTITUTION DES ETUDES SUR LA FAISABILITE D'UN
ACCORD ECRIT ENTRE L'ETAT ET LES POPULATIONS AFFECTEES PAR LE
BARRAGE DE FOMI ET SUR LE PARTAGE DES RECETTES ISSUES DE LA VENTE DE
L'ELECTRICITE AVEC LES POPULATIONS AFFECTEES**

18-19 SEPTEMBRE 2013, CONAKRY, REPUBLIQUE DE GUINEE

Communiqué final

Les 18 et 19 septembre 2013 s'est tenu à Conakry dans la salle de réunion de l'hôtel Petit Bateau, l'atelier national de restitution des résultats de deux études menées dans le cadre du Projet Fomi avec l'appui de la Global Water initiative (GWI) :

- ❖ Une étude sur la faisabilité d'un accord écrit entre l'Etat et les populations affectées par le projet (PAP) de barrage de Fomi
- ❖ Une étude sur le partage des recettes issues de la vente de l'électricité du barrage de Fomi avec les populations affectées

Cet atelier fait suite à l'atelier local de restitution qui a eu lieu les 21 et 22 mai 2013 à Kankan et qui a validé les deux études.

Ont pris part à l'atelier national de restitution :

- Des cadres de la Direction Générale du projet Fomi
- Le Directeur du Bureau Central d'Etudes des Projets de l'Administration et Contrôle des Grands Projets
- Les représentants des départements ministériels, notamment ceux des Directions nationales, générales et des services techniques
- Les représentants des organismes de bassin
- Les représentants des services publics
- Les représentants de la Coordination Nationale des Usagers du Bassin du Niger en Guinée (CNU-Guinée)
- Les représentants des organisations de la société civile
- La coordination nationale du processus GIRE
- Les représentants des projets et programmes
- Les représentants des organismes de recherche
- Les médias
- Les consultants et personnes ressources
- Les représentants des partenaires techniques et financiers

Suite aux interventions du Président de la CNU-Guinée, du représentant du Directeur Régional de l'UICN et du représentant du Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts, le discours d'ouverture de l'atelier a été prononcé par Monsieur Ismael Dia, Conseiller chargé de l'Eau du Ministre d'Etat chargé de l'Energie, représentant celui-ci. Il a rappelé le contexte de l'atelier et précisé l'importance des thèmes des deux études. Il a insisté sur la nécessité d'un partage équitable des bénéfices sur le long terme avec les communautés locales et d'établir clairement d'un commun accord les responsabilités des services publics de l'Etat en charge de l'exécution et de la réalisation des grandes infrastructures et des populations affectées.

Des présentations ont été faites à titre d'information et de partage d'expérience pour introduire les débats et poser le contexte :

- Présentation de la Global Water Initiative et du Dialogue Régional sur les grandes infrastructures hydrauliques de la CEDEAO. *Jérôme Koundouno, UICN*
- La GIRE et le partage des bénéfices avec les populations de Fomi – Eléments du cadre de référence du bassin du Niger : Charte de l'eau et Annexe n°1. *Karamoko Kaba, SFN ABN*
- Les enjeux et perspectives en Guinée autour des grands barrages. Comment favoriser un développement local durable autour des grands barrages et éviter les conflits sociaux ? *Alkaly Daouda Yansané, Directeur du Bureau central d'études des projets (ACGP)*
- L'expérience environnementale et sociale de Garafiri et Kaléta : quels enseignements pour réussir le partage des bénéfices sur le long terme ? *Sékou Fofana, Directeur Environnement et Développement Durable Projet Kaléta*
- Les enjeux autour du foncier et du partage des bénéfices à Kandadji au Niger. *Saadou Aladoua, Juriste*
- Présentation de l'étude GWI en cours sur le foncier autour de Fomi. *Dr Condé (Direction Générale Fomi) et Jamie Skinner (IIED)*
- Présentation de quelques perspectives de partenariats en Guinée. *Aboubacar Awaiss, UICN*

Les consultants du Bureau ISADES qui ont travaillé sur les deux thèmes d'étude ont présenté les principaux éléments d'analyse ainsi que les résultats obtenus. Chaque exposé a été suivi de discussions en plénière pour permettre aux participants de partager leurs observations sur les rapports, afin que les consultants enregistrent les ajustements à apporter. Suite à ces échanges, des travaux de groupes ont permis d'affiner les feuilles de route proposées dans les deux rapports d'étude et de faire des recommandations. Les deux feuilles de route ainsi amendées et les ajustements, observations et suggestions partagées devront faire partie des rapports revus par les consultants.

Au terme des débats fructueux, les participants ont validé les conclusions des deux études et accepté les principes du partage des recettes de la vente de l'électricité et de l'accord écrit sous la forme d'une convention entre l'Etat et les PAP, sous réserve de la prise en compte des amendements, observations et suggestions partagés.

Suite aux deux jours de discussion, les participants ont adopté en plénière les recommandations suivantes :

1. Assurer en priorité l'appropriation des conclusions de cet atelier par le Ministère d'Etat à l'Energie pour la mise en œuvre des deux feuilles de route et leur prise en compte dans l'actualisation des études du projet Fomi, en s'appuyant sur les cadres juridiques de la CEDEAO (lignes directrices et directive cadre en cours d'élaboration) et de l'ABN (Charte de l'eau et son Annexe n°1).
2. Approfondir la réflexion concernant la convention entre l'Etat et les PAP, pour savoir qui signera au nom de l'Etat en assurant un consensus entre les parties prenantes et en respectant l'analyse produite dans le rapport d'étude.
3. Définir les mécanismes et critères de choix des représentants légitimes des communautés et assurer l'appui nécessaire pour son opérationnalisation.
4. Désigner les cadres et représentants des structures présentes à cet atelier comme points focaux pour le suivi de la feuille de route.
5. Assurer le suivi des activités des feuilles de route et conduire le plaidoyer avec l'ensemble des parties prenantes pour négocier au niveau des décideurs l'appropriation du partage des

recettes et l'acceptation de la convention entre l'Etat et les PAP, dans le but d'appuyer le développement local sur le long terme.

6. Maintenir la dynamique de concertation actuelle avec l'engagement technique et financier de toutes les parties prenantes, et notamment l'Etat qui est responsable de la bonne mise en œuvre du projet.
7. Promouvoir les alliances, partenariats et apprentissages entre divers acteurs et intervenants, aussi bien au niveau local que national et régional afin de développer des synergies capables de promouvoir le bien-être des PAP.
8. Affiner le montage institutionnel de la structure qui gèrera le fonds de développement local et les procédures de gestion des revenus financiers (intitulée comité de pilotage par l'atelier de Kankan), en prenant en compte, entre autres, le code des collectivités.
9. Placer les PAP au centre des processus de décision pour la gestion du fonds de développement local ; elles devront être majoritaires dans les instances de décision.
10. Renforcer la législation guinéenne en la matière pour appuyer la mise en œuvre des recommandations des deux études.
11. Impliquer davantage les institutions judiciaires guinéennes dans l'élaboration et la mise en œuvre des outils du Projet Fomi. A ce titre, les participants sollicitent l'accompagnement des partenaires techniques et financiers pour le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne judiciaire.

Une préoccupation majeure a été soulevée par les participants. Elle concerne les décisions à prendre par l'Etat guinéen sur le cadre institutionnel de mise en œuvre du projet de barrage de Fomi en lien avec l'ABN. Il a été recommandé au Ministère d'Etat chargé de l'Energie de partager avec l'ensemble des parties prenantes les informations sur ce projet dès qu'elles seront reçues.

Les consultants s'engagent à prendre en compte l'ensemble des amendements, observations et suggestions exprimés suite à la restitution des deux rapports pour finaliser les documents d'étude. Le consortium UICN/IIED et la Direction Générale de Fomi s'engagent également à valider les documents finaux dès leur mise à jour par les consultants.

Pour terminer, les participants de l'atelier ont exprimé leurs vifs remerciements à tous les organisateurs, partenaires techniques et financiers, les autorités administratives et politiques de Conakry, pour l'intérêt qu'ils ont porté à la présente rencontre.

Fait à Conakry, le 19 septembre 2013

L'atelier